

-----

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

-----

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

-----

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

-----

**OBJET**

**Finances locales 7.1 décisions  
budgétaires**

Classe de découverte 2025  
École Jules Verne  
Versement d'acomptes

**DATE DE CONVOCATION**  
**14 mars 2025**

Nombre de Conseillers  
en exercice : **29**

Nombre de présents : **17**

Nombre de votants : **29**

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250320-2025-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 02/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-03-11

L'an deux mil vingt cinq  
le vingt mars à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS – Mme DUDOUEUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M PETIT – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – M. BULARD – Mme FRIBOULET – Mme LECLERC

**Excusés ayant donné pouvoir**

Mme ESCLASSE à Mme DUDOUEUET  
Mme DELOBEL à M GESLIN Francis  
Mme SEMIEM à M ROGERET  
M. FRESSEL à Mme VANDEL  
M. BRUNET à M GOMIS  
M MIZABI à M SACHOT  
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE  
Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER  
M. LEMAIRE à Mme BARRIERE  
Mme DUVAL à Mme CREVON  
M JEANJEAN à Mme MEZRAR  
M BRUNAUD à M BULARD

**Mme Friboulet** est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Elisabeth VANDEL, Adjointe en charge de l'éducation, l'enfance, la jeunesse et la coopération.

En partenariat avec l'Éducation nationale, la Municipalité a fait le choix de permettre l'organisation des classes de découverte pour les enfants de ses autres écoles.

En 2025, le projet suivant est ainsi proposé concernant l'école Jules Verne :

**- Classe de Découverte à Grandcourt :**

- du lundi 26 au mercredi 28 mai 2025 pour 2 classes de CM1/CM2 soit 54 élèves. L'organisation sera assurée par la Ferme Européenne des enfants.

Le coût total du séjour, au sens de la participation financière de la collectivité, s'élève à 10 000 euros. Un acompte doit être versé afin de réserver le séjour auprès de la Ferme Européenne des enfants selon le calendrier suivant :

- Acompte de 30 % à la signature de la convention pour un montant de 3000 €
- Solde de 7000 € restant dû sur facture de la prestation réalisée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions pour le séjour 2025 de l'école élémentaire Jules Verne et tous actes afférents. Et d'autoriser le versement d'acomptes selon les montants et les périodes indiquées.

#### **Vu**

Le Code Général des collectivités territoriales ;

La nomenclature M57 ;

Le budget 2025 de la commune ;

#### **Considérant**

Le projet de classes transplantées proposé par l'école élémentaire Jules Verne en 2025.

Que le coût total du séjour, au sens de la participation financière de la collectivité, s'élève à 10 000€.

Qu'un acompte doit être versé afin de réserver le séjour auprès de la Ferme Européenne selon le calendrier suivant :

- Acompte de 30 % à la signature de la convention pour un montant de 3000 €
- Solde de 7000 € restant dû sur facture de la prestation réalisée.

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions pour le séjour 2025 de l'école Jules Verne élémentaire et tous actes afférents.

**Article 2** : d'autoriser le versement d'acomptes selon les montants et les périodes indiquées.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250320-2025-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 02/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation